

Tizi-ouzou, le 09/12/2019

## INFORMATION

En ma qualité de président de la structure de gestion des œuvres sociales, je vous informe que je n'ai pas reçu à temps les PV de la Commission des Œuvres Sociales (voir bordereaux d'envois), comme vous pourriez le constater dans les détails suivants :

1. Le PV n°17 établi le 24/09/2019 par la COS concernant les prêts (ATS et Enseignants) 2018 et 2019 **transmis le 03/10/2019.**
2. Le PV n°8 et la liste des retraités 2018 et 2019 établis le 21/04/2019 par la COS mais **transmis le 13/10/2019.**
3. Une liste concernant les Frais funéraires 2018 et 2019 **transmise le 15/10/2019.**
4. Une Liste additive des prêts Enseignants 2018 **transmise le 21/10/2019.**

De plus, les PV tels que transmis ne peuvent pas être exécutés à cause du dépassement de crédit.

Les prévisions du remboursement des frais de santé ainsi que les montants de l'assurance SAPS et les bons d'achats ajoutés aux montants de ces PV font ressortir un déficit.

De plus, vue l'affichage qui a été fait sur la démission des membres de la COS le 21/10/2019, ces PV ne peuvent pas être rectifiés sans l'installation d'une autre commission.

